

Draft Resolution on Outdoor Lights

Whereas RLTC is the only major tennis club in Ottawa without outdoor lights; and

Whereas RLTC competes with other clubs for members and sponsors; and

Whereas the spring, summer and fall seasons would be extended if members were able to play in evenings; and

Whereas the proposed lighting technology would limit the light spillover to the two courts and away from the neighbours; and

Whereas the Board has received an estimate of \$70,000 - \$80,000 from Lightenco (www.lightenco.com), an award-winning local company, to install six LED lights above courts 2 and 3; and

Whereas the club's finances are sufficient to pay one-half of the cost without impairing the club's ability to deal with the unexpected or other capital projects; and

Whereas each adult (i.e. senior) member would be assessed \$100 whose payment options would be fair and flexible; and

Whereas members would be invited to voluntarily contribute beyond the assessment; and

Whereas the club received a Heritage Permit from the City of Ottawa on May 3rd, 2018, which is valid for two years; and

Whereas the club has previously discussed and would now refresh this initiative with immediate neighbours; therefore

Be it Resolved:

The club approves in principle the acquisition and installation of LED lights on courts 2 and 3 in 2020; and

The club will complete negotiations with Lightenco to proceed with the project; and

The club will dialogue with the immediate neighbours to ensure full description and understanding and accommodation; and

The club will assess each adult member \$100 (pursuant to Section 8.3 of By-Law 1) and will determine members' fair and flexible payment options later; and

The club will appeal to members considering contributions beyond the assessment.

Projet de Résolution sur les Lumières Extérieures

Considérant que RLTC est le seul grand club de tennis d'importance à Ottawa sans éclairage extérieur; et

Considérant que le RLTC est en compétition avec d'autres clubs pour recruter des membres et solliciter des subventions; et

Considérant que le temps pour jouer durant les saisons de printemps, d'été et d'automne seraient prolongé en jouant le soir; et

Considérant que la technologie d'éclairage proposée limiterait le faisceau de lumière aux deux cours et serait à l'écart des voisins; et

Considérant que le club a reçu une soumission de 70 000 \$ à 80 000 \$ de Lightenco (www.lightenco.com), société locale primée, pour l'installation de six éclairages à LED situés au-dessus des cours 2 et 3; et

Considérant que les finances du club sont suffisantes pour payer la moitié des coûts sans nuire à sa capacité de faire face aux projets imprévus ou d'immobilisations; et

Considérant que chaque membre adulte (défini par la chartre) payerait 100 \$ avec options de paiement justes et flexible; et

Considérant que les membres seraient invités à contribuer volontairement au-delà de la cotisation demandée; et

Attendu que le club a reçu un permis d'héritage de la Ville d'Ottawa le 3 mai 2018, valide pour deux ans; et

Attendu que le club a déjà discuté de cette initiative avec ses voisins immédiats et les informerait de nouveau; par conséquent :

Qu'il soit résolu:

Le club approuve en principe l'acquisition et l'installation de six éclairages à LED sur les courts 2 et 3 en 2020; et

Le club complétera les négociations avec Lightenco pour poursuivre le projet ; et

Le club communiquera avec les voisins immédiats pour les informer des détails du projet; et

Le club facturera 100 \$ à chaque membre adulte (conformément à l'article 8.3 du règlement 1) et déterminera ultérieurement des options de paiement justes et flexibles pour les membres; et

Le club fera appel aux membres qui désireraient faire une contribution plus importante que celle exigée.